

Programme de formation

Visite Sécurité Terrain (VST)

Public : Manager / encadrement de proximité / responsable sécurité / membres CSE - CSSCT / salariés amenés à réaliser des VST

Prérequis : Aucun prérequis technique / exercice d'une fonction d'encadrement ou de prévention recommandé

Durée : 14h

Dates : à planifier ensemble

Lieu : intra-entreprise

Intervenant : Anne-Sophie Tête

Nombre de participant : groupe de 6 personnes minimum à 8 personnes maximum

Cout de la formation : sur devis

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous consulter afin d'organiser la session en conséquence

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les enjeux humains, juridiques, financiers et d'image liés à la santé et sécurité au travail.
- Expliquer les mécanismes de survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Comprendre l'intérêt d'une approche comportementale et humaine de la prévention.
- Identifier et décrire de manière factuelle les situations dangereuses (actions et conditions).
- Appliquer la méthode des Visites Sécurité Terrain (VST) en situation réelle.
- Rédiger un compte rendu de VST exploitable dans une démarche de prévention.

Contenu de formation

- Enjeux de la santé et sécurité au travail, cadre réglementaire et responsabilités.
- Coûts des accidents du travail et modèles de management de la sécurité (PDCA).
- Mécanismes de survenue des AT/MP et approche multifactorielle (THO, modèle de Reason).
- Culture sécurité, perception du risque et démarche d'amélioration continue par les petits pas.
- Identification, observation et formulation factuelle des situations dangereuses (méthode VST).
- Mise en œuvre opérationnelle des VST : réalisation, compte rendu et outil de suivi.

Méthode pédagogique :

- Méthode expositive / active
- Méthode ludopédagogique
- Échange d'expérience avec le groupe
- Travail de groupe
- Jeux de rôle
- Visite Terrain
- Utilisation du logiciel VST

Documents remis à la fin de la session :

- Support de formation donné en fin de formation
- Trame VST
- Logiciel VST
- Attestation de fin de formation (article L 6353-1 du code du travail)

Validation :

- Évaluation formative tout au long de la formation
- Évaluation sommative par la réalisation d'une VST